

ACCORD CADRE

PRESTATIONS D'ACHAT ET INSTALLATION DE MATERIEL AUDIOVISUEL

Numéro de consultation : 2026-GIE-020

Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

**CENTRALE D'ACHAT
GIE GROUPE CCI PARIS ILE-DE-FRANCE**

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - OBJET DE L'ACCORD-CADRE	3
1.1. Objet de l'accord-cadre.....	3
1.2. Périmètre de l'accord-cadre.....	3
ARTICLE 2 - DESCRIPTION TECHNIQUE	3
2.1. Description des prestations et fournitures attendues	3
2.2. Spécificités des besoins de GOBELINS, l'école de l'Image.....	4
2.3. Spécificités relatives aux marques énoncées :	5
2.4. Offre de matériels	6
2.5. Parties prenantes.....	8

ARTICLE 1 - OBJET DE L'ACCORD-CADRE

1.1. Objet de l'accord-cadre

L'objet de cet accord-cadre porte sur des prestations d'installation et/ou de fournitures de matériels audiovisuels.

1.2. Périmètre de l'accord-cadre

L'objet de cet accord-cadre et des marchés subséquents qui seront conclus sur son fondement est l'achat et prestation d'installation de matériel audiovisuel pour le groupe CCI Paris Ile-de-France par le biais du GIE agissant en tant que centrale d'achats pour :

- Entités du Groupe actuellement adhérentes du GIE Groupe CCI Paris-Ile-de-France, dont GOBELINS, l'école de l'image.
- Entités du Groupe qui adhèreraient ultérieurement au GIE

ARTICLE 2 - DESCRIPTION TECHNIQUE

2.1. Description des prestations et fournitures attendues

L'objet de cet accord-cadre et des marchés subséquents qui seront conclus sur son fondement est :
l'achat de matériels audiovisuels pour les Entités visées au 1.2 ci-dessus.

Les caractéristiques des prestations de cet accord-cadre sont décrites ci-dessous. Elles ne sont qu'indicatives et non exhaustives. Elles peuvent être amenées à évoluer tout au long de la durée de l'accord-cadre.

Les prestations sont réparties en 4 lots, comme suit :

Lot(s)	Désignation
1	<u>Prestation d'installation et fourniture</u> de matériels de captation, de diffusion et de montage vidéo et photo, montage audio, structure et éclairage
2	<u>Fourniture</u> de matériels de captation, de diffusion et de montage vidéo et photo, montage audio, structure et éclairage, sans prestation d'installation
3	<u>Prestation d'installation et fourniture</u> pédagogique de matériels de captation, de diffusion et de montage vidéo et photo, montage audio, structure et éclairage pour <u>GOBELINS, l'école de l'image</u>
4	<u>Fourniture</u> de matériels pédagogique de captation, de diffusion et de montage vidéo et photo, montage audio, structure et éclairage avec ou sans <u>lumière flash studio</u> pour <u>GOBELINS, l'école de l'image</u>

Le présent CCTP concerne l'ensemble des lots.

Les spécifications techniques des fournitures attendues au titre du présent accord-cadre sont l'installation et l'intégration de matériels audiovisuels et/ ou l'acquisition de nouveaux matériels pour équiper des salles de cours, de conférence, des auditoriums ou de faire évoluer les écrans de communication présents au sein des établissements.

2.2. Spécificités des besoins de Gobelins, l'école de l'image

Les matériels et les installations sont également destinés à Gobelins, l'école de l'image, dont les spécificités sont les suivantes :

- Le renouvellement d'une partie du parc devenu obsolète, usagé ou inadapté aux nouvelles technologies ;
- L'acquisition de nouveaux matériels pour équiper des salles complètes dans le cadre de l'ouverture de formations par la voie de l'apprentissage, de temps plein et de nouvelles filières d'enseignement ;
- L'acquisition de matériels performants permettant au corps professoral et aux étudiants d'accéder aux nouvelles technologies.

Les matériels sont destinés à la pédagogie et doivent donc, répondre aux usages d'application graphique et professionnelle. Tout au long de l'exécution de l'accord-cadre, les titulaires doivent être en mesure de répondre aux besoins de l'établissement liés notamment, à l'ouverture de nouveaux stages ou apprentissages. Il est primordial d'insister sur la capacité d'adaptabilité de l'offre. Les titulaires devront être en mesure de proposer une gamme de matériels innovants, à la pointe de la technologie tout en tenant compte des délais très courts imposés par des impératifs d'exploitation.

- En formation initiale, essentiellement pour les besoins du Département Multimédia, des caméras broadcast sont utilisés dans le cadre de tournage. La haute qualité est requise aujourd'hui sur le web (plateforme majoritaire pour les teasers du multimédia) mais également pour la projection lors de présentation. La nécessité de la haute qualité est requise du fait que les images sont retravaillées dans les productions multimédia (fond vert, traitements multicouche, rotoscopie, étalonnage poussée).
- En formation continue, les matériels sont utilisés dans le cadre des stages vidéo et son, tournage et post-production. La formation vidéo dispensée en Service Formation Continue vise à permettre aux stagiaires d'acquérir le savoir-faire lié aux métiers de la vidéo à travers 44 modules. Il s'ensuit que pour cet établissement la finalité même de ce marché est d'acquérir des matériels qui soient à la pointe de la technologie dans le domaine audiovisuel permettant d'offrir aux élèves/stagiaires une formation de qualité. Les matériels étant destinés à l'initiation et au perfectionnement des pratiques de prise de vue, de prise de son et de montage vidéo dans un contexte pédagogique, ils doivent être le reflet des matériels utilisés dans les milieux professionnels de l'audiovisuel.

Adresse de l'établissement : 73 Bd Saint-Marcel, 75013 Paris

Horaires de l'établissement : 07:00 à 20:00

- Pour le lot 3 :

A titre indicatif, les marques et/ou références du parc pédagogique actuel, sont notamment les suivantes:
CANON, SONY, FUJI, SENNHEISER, MANFROTTO, EPSON

Celles-ci sont communiquées pour compréhension des attentes vis-à-vis du parc de matériels.

Le prestataire présente dans son offre la décomposition des frais d'installation (par métier et frais annexes associés (déplacement, etc.). Les marchés subséquents pourront inclure ou non des prestations d'installation.

- Pour le lot 4 :

A titre indicatif, les marques et/ou références du parc pédagogique actuel, sont notamment les suivantes:
CANON, SONY, FUJI, SENNHEISER, MANFROTTO, EPSON

Celles-ci sont communiquées pour compréhension des attentes vis-à-vis du parc de matériels

Pour les Matériels audiovisuels relatifs à la lumière flash studio, le titulaire devra pouvoir présenter une offre comprenant les matériels suivants (liste non exhaustive) :

- Lumière flash studio
- Accessoires et matériels associés à la lumière flash studio

Le parc pédagogique relatif à la lumière flash studio dispose d'appareils de marques BRONCOLOR principalement. Le prestataire doit donc être en mesure de la fournir.

2.3. Spécificités relatives aux marques énoncées :

Certains documents du dossier de consultation peuvent faire référence à des marques :

- **Pour les marques spécifiées dans l'annexe financière ou les devis de simulation (lots 1 et 2) :**

Les matériels devront être de marques et modèles tels qu'indiqués dans les devis ou équivalents (spécificités techniques avec le même positionnement qualitatif).

- **Pour les marques spécifiées dans l'annexe financière ou les devis de simulation (lots 3,4) :**

Les matériels devront soit être de marques et modèles équivalents, parfaitement interoperables avec ceux du parc existant, soit de marques et modèles indiquées dans le cadre des marchés subséquents par Gobelins, l'école de l'image, au regard des impératifs pédagogiques / professionnels, le titulaire sera alors renseigné sur le contexte des appareils à fournir et les spécifications des appareils existants.

Le matériel étant destiné à l'usage pédagogique, le prestataire doit être en mesure de fournir le matériel, doit disposer, idéalement, de la carte constructeur/ fabricant pour disposer de tarifs plus avantageux, un temps de livraison réduit et un SAV adapté. En effet, le matériel pédagogique utilisé permet aux étudiants d'être formés au monde de l'entreprise.

Il s'agit de marques utilisées dans le milieu professionnel, correspondant à la réalité professionnelle qui attend les étudiants/stagiaires. Les étudiants/stagiaires doivent donc pouvoir manipuler ces matériels précisément puisqu'ils correspondent à des standards qu'ils doivent pouvoir inclure dans leur CV une fois le diplôme acquis.

Compte-tenu de l'adaptation permanente de Gobelins, l'école de l'image aux nouvelles technologies et de la diversité des enseignements dispensés aux élèves/stagiaires, le titulaire doit impérativement être en mesure de proposer une offre élargie de matériels afin de garantir des conditions de travail optimales aux professeurs et aux élèves/stagiaires lors des enseignements et des travaux pratiques.

2.4. Offre de matériels

Le titulaire de chaque lot devra pouvoir présenter une offre comprenant les matériels suivants (liste non exhaustive) :

➤ Matériels de captation, de diffusion et de montage vidéo

- alimentations
- caméras
- caméras tourelles
- caméras broadcast
- caméscopes professionnels numériques
- moniteurs
- vidéoprojecteur
- lecteurs
- oscilloscopes
- surfaces de contrôle
- cartes d'acquisition
- connectique
- accessoires

➤ Matériels de captation, de diffusion et de montage audio

- Micros main, de reportage et de studio (filaire ou HF), Directivité fixe, multi-directivité, Cardoïde, Supercardoïde, omnidirectionnel, statique et électrostatique ;
- Accessoires pour captation du son (Pied micro, perche, suspension, ...)
- Mixettes et tables de mixage (analogique et numérique)
- consoles
- Enceintes, retours et casques ;
- Récepteurs fixes
- Matériels des traitements du son et amplificateurs.

➤ Eclairage :

- Eclairages traditionnels : Découpe 500w, découpe 1Kw, PC500w,...
- Eclairages asservis: Lyre spot, lyre wash, lyre beam
- Eclairage Led
- Consoles pour asservis et traditionnels
- Blocs de puissance
- périphériques DMX
- distribution électrique : armoires électriques, câblage
- structure monotube
- structure échelle
- structure triangulaire
- structure carré
- accessoires
- alimentations
- mandarines
- lite panel
- kino
- mizar

NOTA BENE :

Les listes des équipements, fournitures et matériaux définies dans chacune des familles ci-dessus sont données comme minimum attendu. La liste est constituée à titre indicatif mais est non exhaustive.

Tout équipement, matériau ou fourniture non explicitement cité dans les familles mais réputé en faire partie sera considéré comme appartenant aux familles.

A ce titre, les projets d'installation sont donnés par référence à des commandes antérieures ou des besoins potentiels à venir pour servir de base à l'étude comparative des propositions.

Dans le cas où une prestation d'installation serait demandée avec de l'acquisition et de la mise en place du matériel, elle comprendra l'installation, pose, intégration et mise en ordre de marche, son raccordement, les réglages et essais ainsi que le déplacement et la main d'œuvre.

Les matériels et les conditions techniques de leur fonctionnement seront conformes à la notice du constructeur, aux normes de qualité du titulaire et aux normes en vigueur.

Une notice technique détaillée en langue française sera fournie en un exemplaire par type de matériel, lors de la livraison, dont la date ou le délai sont indiqués dans le marché subséquent.

De plus certains matériels, lorsque cela est obligatoire, doivent être estampillés CE ou NF.

2.5. Parties prenantes

Le titulaire pourra recevoir ou adresser des informations aux acteurs suivants :

- GIE - Direction des achats
- Service achats dédiés de chaque entité
- direction du patrimoine et de l'immobilier
- Services moyens généraux de chacun des sites
- Personne habilitée à passer les commandes SAP
- Le coordinateur sécurité

Le titulaire sera également en contact direct avec GOBELINS, l'école de l'image.

Qui	Quoi	Comment
GIE – Directeur Général	Valide et signe l'ensemble des procédures marchés publics et stratégies ainsi que l'ensemble des documents relatifs à l'exécution du contrat	A l'issu de présentation de la direction des achats (DHA), il signe le contrat et les modifications contractuelles de l'accord-cadre, il signe les marchés subséquents dont le montant relève du périmètre de la direction des achats.
GIE – Direction des achats	Gère le suivi administratif et juridique du contrat	Met en place le marché (stratégie, consultation, analyse des offres, notification, rejets) Transmet les documents rédigés pour avis juridique à la direction juridique du GIE Gère l'exécution (pénalités, sous-traitance, avenant, etc.) Transmet les documents pour validation au DG du GIE Passe les marchés subséquents pour le compte des clients internes lorsque le montant le justifie
direction du patrimoine et de l'immobilier	Gère la logistique et la maintenance des différents sites	Installation et remplacement des matériels et fournitures dans le cas d'une imputation de budget (totale ou partielle) aux Gobelins d'un projet d'installation dans le cas où le montant annuel permet la prise en charge. Dans le cas contraire, la DPI passera par les lots 1 ou 2 du présent accord-cadre en procédant à une mise en concurrence.
Services achats approvisionnement	Vérifie les demandes d'approvisionnement et garantit la bonne utilisation du marché, transmet les demandes d'achat au prestataire	Envoie un mail aux collaborateurs de la structure dont ils dépendent, vérifie sur SAP les lignes et rejette si nécessaire la demande d'achat Etabli des demandes de devis pour le compte des Gobelins valant marchés subséquents et gère le cycle de vie de la demande SAP associée
Secrétariat Général de l'école des Gobelins	Valide les budgets et les projets d'installation et engage l'établissement sur la base de ses délégations	Autorise le lancement des consultations Signe les marchés subséquents
Prestataire dédié par lot	Répond au besoin des différentes entités	Un interlocuteur dédié Moyens mis en œuvre par le prestataire pour répondre aux besoins